

Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles 2008

ARTS VISUELS

L'articulation entre les deux parties de l'épreuve

Le dispositif de passation de la première épreuve orale, « dossier » puis « option », obéit à une logique singulière ; en effet, il s'agit d'évaluer de manière convergente deux domaines très différents – schématiquement : la connaissance de l'Ecole et le champ des arts visuels - en observant à la fois une culture élargie des problématiques institutionnelles et une connaissance resserrée du champ optionnel choisi.

Certes, l'un comme l'autre participent à l'appréciation d'une posture de candidat qui favorise autant la manifestation d'une bonne culture générale que l'expression d'une personnalité ouverte et sensible au monde de l'art.

Les jurys sont attentifs à harmoniser leurs appréciations dans une perspective plus globale - ou globalisante - des candidats.

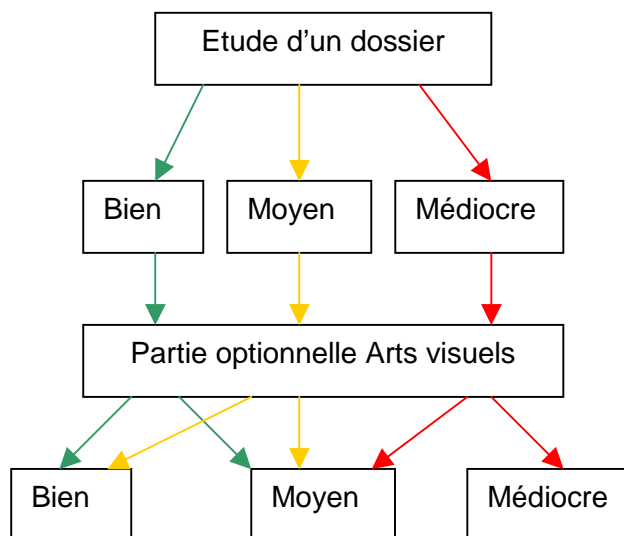
Ainsi, s'il fut apprécié par les membres « non spécialistes » de la commission de pouvoir évaluer les potentialités du candidat dans un domaine « choisi » et donc d'observer la qualité d'un exemple concret, incarné pourrait-on dire, en matière de saisie d'un objet pédagogique, les « spécialistes » du domaine ont investi avec intérêt les registres plus généraux qui expriment les grands enjeux éducatifs. Cette mixité de compétence contribue, à la diversité des investigations comme à l'affichage d'une ambition d'épreuve que les meilleurs candidats ont heureusement su repérer.

Pratiquement, cela a déjà été dit dans d'autres rapports, des compétences sont recherchées qui sont communes aux deux parties de l'épreuve : connaissances des programmes d'enseignement et de leurs champs de référence, prise en compte des élèves, réflexion sur la modalité pédagogique, affichage d'un recul critique, etc.

Toutefois, il est apparu de façon évidente que la première partie de l'épreuve a donné lieu à des prestations de meilleure qualité que celles enregistrées pour la partie optionnelle.

Qualité générale de l'ensemble de l'épreuve

La qualité de la partie « étude d'un dossier » laisse souvent présager de la qualité de la partie optionnelle ultérieure. La déclinaison suivante est constatée :



Il n'a pas été observé de bonne « étude de dossier » débouchant sur un exposé et un entretien d'arts visuels médiocres (quelquefois décevant, mais sans plus). En revanche, plus nombreuses sont les « études de dossier » moyennes qui se trouvent rehaussées par une partie optionnelle de meilleure qualité.

La note globale ne donne malheureusement pas, pour le candidat, la possibilité de discriminer les niveaux respectifs des deux parties.

Par contre et comme le note le diagramme, une « étude de dossier » médiocre voire insuffisante n'est jamais rattrapée par une bonne partie optionnelle. Tout au plus, cette dernière est moins mauvaise que la précédente et contribue à atténuer le déboire du candidat.

Seconde partie de l'épreuve : domaine des Arts visuels

D'une manière générale, cette partie d'épreuve apparaît toujours comme un exercice difficile et exigeant : le champ des arts visuels est trop souvent insuffisamment connu de la majorité des candidats et cela est particulièrement sensible dans l'utilisation du vocabulaire utilisé.

a) Première partie

Points positifs :

- La très grande majorité avait sérieusement préparé la première partie de l'épreuve de 10 minutes.
- La préparation des candidats s'est nettement améliorée ; en particulier les documents sont le plus souvent proposés dans un format A4 de bonne qualité. Ce qui suppose un intérêt quant à leur objet, et qui a été apprécié par les membres du jury.
- Quelques rares candidats avaient très bien préparé leur « prestation » avec des dispositifs qui donnaient une dimension véritablement pédagogique à leur intervention.
- Pour l'analyse, un effort a été fait pour proposer une construction de cours tout en mettant en évidence les éléments essentiels des œuvres proposées comme support.

Analyse

Elle est souvent d'assez bon niveau et témoigne d'une préparation sérieuse.

L'œuvre est replacée dans son contexte esthétique et/ou historique, mais les modalités de sa production sont plus rarement évoquées. Son analyse plastique est l'occasion pour le candidat d'employer un vocabulaire plutôt précis de la forme, de la couleur et des textures. Peut-être peut-on regretter qu'elle se cantonne parfois trop au registre formel, ou qu'elle mentionne rarement les conditions de perception et l'impact sensible de ses dimensions réelles. L'implication du corps semble être occultée plus par ignorance de ce registre que par crainte de tomber dans les travers du « ressenti ».

Les références artistiques visant à élargir le propos particulier sont souvent pertinentes et variées, elles sont puisées dans la période contemporaine la plupart du temps et franchissent les frontières des catégories : une photographie sera rapprochée de certaines peintures, une peinture donnera lieu à des relations avec des actions *in situ* ou des environnements.

L'aisance de l'exposé oral laisse supposer la maîtrise de ces articulations.

Cela n'a pas empêché de retrouver là les difficultés ordinairement observées dans les épreuves préparées : un mutisme plus ou moins important du candidat lorsqu'il sort de l'analyse et de la séquence pédagogique pré-confectionnées, qui se traduit alors par l'énonciation de poncifs ou d'évidences et qui manifeste un manque d'implication personnelle et une connaissance par trop étroite du champ disciplinaire.

Un des défauts les plus fréquents consiste en une approche trop « iconique » ou interprétative des œuvres ou des propositions pédagogiques. Sans doute, un effort a-t-il été fait dans ce sens, mais l'aspect plastique de l'œuvre reste fréquemment difficile à traduire ...

D'autre part, l'éducation artistique est souvent envisagée par les candidats comme un simple apport de connaissances culturelles.

Pistes pédagogiques

C'est souvent là que les choses se gâtent quand elles se gâtent.

Les enjeux dégagés de l'analyse sont souvent convertis en catalogue de procédures plus ou moins adaptées au niveau de classe choisi. L'œuvre de référence (même si elle est absente du dispositif) devient une sorte d'objectif implicite auquel les productions des élèves doivent ressembler, quitte à dénaturer la démarche de l'artiste choisi, en adhérant aux strictes apparences d'un document visuel de circonstance (par exemple, une photographie mise en scène donnant lieu à une activité de collage/incrustation/dissimulation visant à transformer l'image photographique d'un espace donné).

C'est là souvent, que se mesurent le degré de compréhension de l'œuvre choisie et la solidité *a minima* de l'analyse inaugurale.

Très souvent, aussi, des pistes rapides sont proposées pour chaque cycle, suivies d'un dispositif détaillé et expliqué. Si la forme décrite ici peut laisser supposer une préparation, il n'en reste pas moins qu'il reste pertinent de conseiller aux candidats de réfléchir à l'adaptation des propositions au niveau des élèves (« consignes et activités »). L'épreuve est conçue, il faut le rappeler, pour recruter des professeurs qui devront conduire un enseignement dans le domaine de l'éducation artistique.

La lecture des programmes doit, pour cela, aider les candidats.

b) Seconde partie

L'entretien

Le retour sur l'exposé fait souvent émerger des connaissances connexes à l'analyse de l'œuvre, comme si le candidat avait prévu des munitions pour l'entretien : des noms sont cités, de grands mouvements sont mentionnés. Mais les informations livrées sont souvent descriptives et un questionnement plus précis permet rarement d'engager la réflexion sur des enjeux notionnels consistants (ne nous méprenons pas, il s'agit juste de l'ordinaire du plasticien, l'espace, le temps, le corps). Ainsi par exemple, la problématique du « mouvement », maintes fois abordée par les candidats, est-elle réduite à l'observation de procédés déconnectés de toute dimension sensible. Les approches sont mécanistes, elles privilégient les opérations techniques et leurs effets dans les images.

Ce déficit se retrouve à deux niveaux :

- Dans l'explicitation des pistes pédagogiques : l'échange avec les candidats pointe trop souvent un goût pour la mise en activité au détriment de l'acte d'enseignement, une réduction des arts visuels à une liste de compétences. A la question de savoir ce qu'auront appris les élèves, hormis ces savoir-faire, la seule alternative possible semble être « l'expression du ressenti » ou « la maîtrise de la langue ».

- Dans la saisie du document iconique proposé par le jury : cette partie est certainement celle qui tétanise le plus les candidats car c'est la partie « sans filet » de l'épreuve dans son ensemble. C'est pourquoi il a souvent été proposé des œuvres qui auraient pu être mentionnées dans l'analyse, et pour l'enjeu qui les traverse et non pour de quelconques ressemblances formelles. De manière récurrente, les candidats ont eu des difficultés à entrevoir des articulations possibles, souvent beaucoup plus directes que celles qu'ils avaient pourtant exposées dans leur analyse ; leur réflexion s'est généralement limitée à une description de lignes, de masses colorées, de distribution compositionnelle, sans toutefois employer le vocabulaire qu'ils semblaient maîtriser.

Cette partie de l'épreuve est véritablement le lieu d'une difficulté avérée.

Certains candidats se livrent de manière authentique : ils commencent par décrire et, sur la suggestion du jury, font part de leur expérience perceptive immédiate. Ils s'aventurent ensuite vers des pistes possibles d'exploitation pédagogique.

D'autres au contraire, déstabilisés par la méconnaissance préalable de l'œuvre, restent prisonniers du répertoire formel et se montrent incapables de s'emparer de cette opportunité pour assouplir un dispositif pédagogique techniciste.

Concernant cette dernière remarque, il est à noter que les candidats les plus brillants ont su s'adapter aux propositions du jury et en tirer de quoi prolonger leur réflexion. Cela relève du prévisible. En revanche, certains candidats dont l'entretien en arts visuels était déficient jusque-là, ont fait preuve d'une ouverture et d'une prise de risque qui ont conduit à reconsidérer l'ensemble de la prestation.

La présentation d'une œuvre choisie par le jury (inconnue du candidat) génère un trouble, c'est certain : la réactivité du candidat est toujours mise à l'épreuve.

Une déficience de culture générale ou encore de capacités à mettre en œuvre une pratique de classe

est, à cet instant, susceptible d'être mise en évidence...

Pourtant, comme dans la première partie et sans tomber dans un formalisme réducteur, il est attendu du candidat qu'il puisse se saisir de cet objet singulier qu'est l'œuvre d'art... Mais il semblerait, parfois, que la capacité dont il a pu faire la démonstration dans l'analyse de l'œuvre choisie par lui disparaisse subitement...

La nouvelle analyse reste alors, le plus souvent, proche d'une description, voire d'une lecture exclusivement littérale du document.

Certains même, qui semblent présenter de réelles qualités, ne réussissent pas à articuler une réflexion satisfaisante qui leur permettrait de construire un début de proposition.

On ne peut donc que conseiller aux candidats de se montrer curieux durant l'année de préparation non seulement du champ contemporain et patrimonial mais également des discours et des méthodes permettant de se saisir de l'œuvre : la préparation doit être conduite pour élargir et approfondir ses connaissances dans l'option choisie.

D'une façon générale, rares sont les candidats à avoir pu proposer un objectif clair et réaliste avec un apprentissage pertinent et des prolongements sur l'accès au monde de l'art, la transversalité perçue de ses manifestations ou l'environnement associé à son expression.

En revanche, les objectifs des programmes (dans le domaine des sciences, de la maîtrise de la langue, de l'éducation à la citoyenneté...) sont très souvent énoncés. Le projet pédagogique envisagé par le candidat, même lorsqu'il est mal construit, est fréquemment tendu et crédité par un éventail d'objectifs.

En résumé

Les candidats n'ont pas tous la « sensibilité » des enjeux propres à la création artistique.

Même si certains utilisent un vocabulaire spécifique, connaissance qui pourrait laisser supposer un contact authentique et approfondi avec le domaine artistique, quelques paramètres essentiels font défaut, comme la relation du corps à l'œuvre ou les différences fondamentales dans l'appréhension d'une œuvre en deux ou trois dimensions ou encore les effets expressifs de la composition d'une peinture ou d'une photographie.

Les productions apportées par les candidats, lorsqu'il s'agit de réalisations personnelles, sont dans l'ensemble tout à fait honorables et même parfois intéressantes, elles sont en tous cas presque toutes porteuses d'un contenu permettant une exploitation intéressante au moment de l'épreuve.

Les exposés sont souvent structurés, préparés consciencieusement (sans que cela soit pour autant toujours pertinent), la « récitation » d'un ensemble d'anecdotes relatives à la vie de l'artiste ou au contexte de fabrication de l'œuvre, informations qui ne sont pas prioritaires, en tous cas dans le cadre de cet oral, fait perdre un temps précieux. L'analyse de l'œuvre choisie est généralement riche et assez compétente. En revanche, lorsque le jury pose quelques questions relatives au champ duquel est issue l'œuvre, on constate malheureusement de nombreuses lacunes. Les candidats choisissent donc parfois des œuvres qu'ils ont pris soin d'analyser mais dont ils n'ont pas suffisamment exploré le champ.

Des références artistiques susceptibles d'être en relation avec l'œuvre portée par le candidat reviennent trop souvent : Kandinsky, Pollock, Giacometti, Long, Buren, Christo. Les rapprochements effectués sont souvent de l'ordre d'une simple ressemblance iconique ou thématique, qui révèle assez souvent des difficultés à approcher l'œuvre dans un registre plus spécifiquement plastique.

Nous l'avons dit : les projets pédagogiques sont souvent envisagés pour chacun des trois cycles. De ce fait, le candidat s'en tient souvent à l'annonce de quelques orientations vagues, en tous cas trop évasives pour qu'il soit possible de juger de la qualité de la démarche... Ne serait-il pas préférable de faire le choix d'un niveau de classe et de s'attacher à décrire plus précisément l'organisation de la séquence, de l'incitation à l'évaluation (cette dernière peu ou pas évoquée la plupart du temps) ?

Si les œuvres proposées sont issues de différentes périodes de l'histoire de l'art, le jury ne choisit pas d'œuvres particulièrement difficiles à exploiter. Des perches sont tendues, adaptées au niveau supposé et variable de la réflexion du candidat en matière artistique. De nombreux candidats perçoivent pourtant la confrontation comme un piège... et certains se montrent paralysés par la culpabilité de ne pas connaître l'œuvre présentée et tardent (dans le meilleur des cas) à engager une analyse spontanée...

Il n'est pourtant pas demandé d'avoir une connaissance exhaustive du domaine artistique mais de se montrer sensible et doté de quelques outils d'analyse !

**Jean-Yves FUVEL,
IA-IPR d'Arts Plastiques
Coordonnateur de l'épreuve d'Arts Visuels**

**Michèle GALEA, Sophie DURAND-BACH, Didier MICHINEAU et Pierre MONTEIL,
Professeurs d'Arts plastiques, membres du jury**

Éléments statistiques :

1. Répartition par option des 4380 inscrits au CRPE
Littérature de jeunesse : 2800 (64%)
Musique : 809 (18,4%)
Arts visuels : 771 (17,6%)
2. Candidats admissibles ayant choisi l'option Arts visuels : 127 (sur 756).
3. Candidats admis ayant choisi l'option Arts visuels : 59 (sur 361).
4. Typologie des documents d'appui pour l'épreuve d'Arts visuel (exemple d'une commission sur les trois ayant fonctionnées. 43 candidats interrogés)

Documents proposés par le candidat

Œuvre bidimensionnelle		Œuvre tridimensionnelle	
Peinture	15	Sculpture/moulage/assemblage	3
Dessin	2	Architecture	5
Gravure/lithographie/sérigraphie	1	Installation	2
Techniques mixtes (dont collage)	4	Environnement	1
Photographie analogique ou numérique	8	Intervention in situ	1
Image numérique	0		
Vidéo	1		

Répartition toutes catégories confondues

Œuvre du passé (antérieure au XX ^e)	8
Œuvre/art moderne	14
Œuvre contemporaine (postérieure années 1950)	12
Production personnelle	9

Supports de communication proposés par le candidat

Reproduction sur papier	36
Image lumineuse	1
Réplique en volume	2
Production originale (sur papier)	4

Documents proposés par le jury au cours de l'entretien

Œuvre bidimensionnelle		Œuvre tridimensionnelle	
Peinture	9	Sculpture/moulage/assemblage	6
Dessin	2	Architecture	5
Gravure/lithographie/sérigraphie	2	Installation	1
Techniques mixtes (dont collage)	1	Environnement	2
Photographie analogique ou numérique	9	Intervention in situ	5
Image numérique	1		
Vidéo	0		

Répartition toutes catégories confondues

Œuvre du passé (antérieure au XX ^e)	3
Œuvre/art moderne	12
Œuvre contemporaine (postérieure années 1950)	28